Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 15 (1907)

Heft: 1

Artikel: La Croix-Rouge italienne et l'éruption du Vésuve

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-548907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le comité de Londres recevra les mémoires accompagnant les inventions qui seront présentées, pour les transmettre au jury international qui fonctionnera pendant la conférence, et réservera, dans les locaux destinés à l'exposition de la Croix-Rouge, un emplacement spécial pour les inventions proposées au concours. Le secrétariat central de la Croix-Rouge suisse donnera tous les renseignements que pourraient désirer des concurrents suisses.

Le jury se compose de 8 membres dont un nommé par le Comité international à Genève. Nous sommes heureux d'apprendre que ce Comité vient de désigner M. le Dr Ferrière qui s'est fait une spécialité des questions intéressant le matériel, improvisé ou non, de secours aux soldats blessés ou malades. Les comités de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Vienne, de Londres, de Paris, de Rome et de La Haye, auront à désigner chacun un membre de ce jury.

Nous croyons savoir que la Suisse sera représentée à ce concours, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui aura été fait et des noms de lauréats de cette joûte humanitaire. M.

La Croix-Rouge italienne et l'éruption du Vésuve

Le sous-comité de Naples a entrepris de soulager les misères occasionnées par l'éruption du Vésuve qui s'est produite au mois d'avril 1906. Les dispositions prises se divisent en deux périodes: la première concernant le soulagement immédiat des maux causés par la catastrophe et allant jusqu'à l'inauguration des abris populaires; la seconde destinée à procurer une amélioration plus lointaine dans la condition des populations éprouvées.

C'est sur l'activité déployée dans la première période que le sous-comité de Naples a publié un rapport détaillé dû à la plume du professeur A. Rubino; celle-ci s'étend du 9 avril au 10 juillet 1906.

L'intervention de la Croix-Rouge a revêtu deux formes: celle de l'assistance sanitaire et celle des secours matériels aux victimes.

Le 8 avril au soir, le préfet de Naples télégraphiait au sous-comité pour appeler sa collaboration en vue de dégager les victimes de dessous la lave et les décombres, de soigner les blessés et de recueillir les victimes. Immédiatement et sans attendre au lendemain le personnel fut rassemblé et deux postes de secours médicaux permanents furent institués. Le président de la Société italienne de la Croix-Rouge, le comte Taverna, donna pleins pouvoirs au président du sous-comité de Naples pour agir au nom de la Croix-Rouge et remplir les devoirs de la solidarité. A la demande du préfet, les efforts portèrent surtout sur deux endroits, Ottaiano et San Guiseppe Vesuviano où le désastre s'était, plus particulièrement qu'ailleurs, fait cruellement sentir. Des tentes, appartenant soit au sous-comité de Naples, soit à celui de Florence, furent dressées tant pour le personnel médical que pour les victimes.

Le professeur A. Rubino fut chargé de prendre la direction de l'œuvre d'assistance, laquelle, une fois les premières misères soulagées, devait s'organiser et se prolonger pour donner le temps aux populations éprouvées de se relever du désastre. D'après les instructions émanées de la présidence de la Société italienne, les envois de secours sous diverses formes provenant de beaucoup de sous-comités italiens furent directement dirigés sur le comité de Naples.

Aux soins donnés sur place durent s'ajouter les secours aux habitants qui s'étaient enfuis de leurs contrées dévastées pour se réfugier à Naples. Ce fut là l'œuvre du comité des dames, lequel, convoqué pour entendre l'appel qu'on adressait à son dévouement, y répondit immé-

diatement avec élan et générosité. Elles se rendirent sur les lieux afin de mieux pouvoir connaître les besoins des victimes et les nécessités de la situation. Des offres de distribution, des cuisines gratuites furent instituées, de telle sorte que l'on put fournir journellement 3000 rations.

Le roi et la reine, le duc et la duchesse d'Aoste, le président de la Société, comte Taverna, vinrent visiter les lieux dévastés et apporter des paroles de réconfort aux victimes et d'encouragement à leurs secoureurs.

Une fois l'éruption terminée, la période des secours d'urgence prit fin et, tout en réservant sa liberté d'action, le sous-comité prit les instructions du comité de secours institué par le gouvernement, pour s'entendre avec lui sur la manière d'organiser une œuvre d'assistance prolongée et durable. Le comité gouvernemental répondit avec reconnaissance aux offres généreuses de la Croix-Rouge en la priant de continuer l'œuvre entreprise et de concentrer notamment entre ses mains le service de distribution des secours en argent et en nature qui arrivaient de toutes parts.

La Croix-Rouge, tout en conservant à Naples la direction de l'œuvre et à Ottaiano le centre de distribution, se remit à l'œuvre pour: préparer les dons et les objets nécessaires en conformité des indications fournies par les autorités locales; procéder à leur distribution en tenant un compte exact de tous les secours octroyés afin d'éviter les doubles emplois et les fraudes; faire de même pour la distribution des rations en faisant payer chaque ration 10 cent., cela pour encourager les populations à se remettre au travail et à subvenir à leur propre subsistance; soustraire à l'inaction et à l'oisiveté forcée le plus grand nombre possible de personnes en leur fournissant les instruments nécessaires au travail et en leur faisant confectionner les objets de literie et autres dont elles auraient besoin; veiller au fonctionnement régulier du service sanitaire, soit à domicile soit dans les pavillons hospitaliers créés au moyen de baraques Döcker. L'œuvre ainsi organisée fonctionna pendant plusieurs semaines apportant des soulagements notables et bienvenus à toute la population éprouvée des communes avoisinantes.

Au 10 juillet 1906, le total des sommes reçues en faveur des victimes s'élevait à fr. 212,240. 32, celui des dépenses à fr. 70,433. 31. Le solde disponible devait être consacré à l'acquisition de mobilier, d'instruments de travail et employé en diverses formes de secours selon les besoins et les circonstances.

Ces événements douloureux ont fourni à la Croix-Rouge une nouvelle occasion de démontrer les services considérables qu'elle peut rendre en vue de l'adoucissement des maux de l'humanité, en même temps qu'ils ont fait éclater une fois de plus la solidarité bienfaisante qui unit tous les hommes en présence des malheurs qui frappent quelques-uns.

(Bulletin international n° 148.)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société militaire sanitaire suisse

Le Comité central aux sections

Chers camarades,

Nous avons adressé dernièrement aux différentes sections les *sujets des travaux de concours écrits*, et nous prions les comités d'engager un grand nombre de leurs membres à participer au concours de cette année. Les frais occasionnés par les déplacements des membres du jury pour les concours de ces dernières années nous paraissent hors de proportion avec le petit nombre de travaux présentés. De telles dépenses ne sont justifiées que lorsque le jury doit s'occuper d'un grand nombre de travaux provenant de toutes les sections.

Nous adressons à toutes les sociétés les exemplaires du *Vade-mecum pour le personnel d'instruction*, rédigé par l'adjudant aide-instructeur Hummel, à raison d'un exemplaire pour dix membres. Nous offrons la brochure au prix de revient à ceux qui désireraient en faire l'acquisition. Il nous a paru plus pratique et moins coûteux de réunir les textes français et alle-